

# Transports



**La politique des transports de l'UE contribue à maintenir la mobilité de l'économie européenne en développant un réseau d'infrastructures modernes qui accélère et sécurise les déplacements, tout en promouvant des solutions durables et numériques.**

L'Europe a besoin de liaisons de transport efficaces pour stimuler le commerce, la croissance et l'emploi. Les transports contribuent largement à l'économie: les services de transport représentaient à eux seuls environ 664 milliards d'euros de valeur ajoutée brute (la contribution à l'économie) en 2016, et ils employaient environ 11 millions de personnes.

La [politique des transports de l'UE](#) est axée sur la création d'un espace européen unique de transport offrant des conditions de concurrence équitables pour et entre les différents modes de transport.

## Ce que fait l'Union européenne

Grâce à l'UE, des progrès considérables ont été réalisés ces vingt dernières années dans le secteur des transports en Europe, ce qui a permis d'améliorer la sécurité du ciel, des mers et des routes, de garantir des conditions de travail décentes pour les travailleurs des transports, d'offrir des options de mobilité plus nombreuses et moins coûteuses pour les voyageurs et les entreprises, et de réaliser des progrès rapides vers des solutions de mobilité numérique et de transport plus propres.

Financée par le [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#), doté d'un budget de plus de 24 milliards d'euros, la politique de l'Union en matière d'infrastructures de transport vise à relier le continent d'est en ouest et du nord au sud en comblant les écarts entre les réseaux de transport nationaux, en supprimant les goulets d'étranglement afin d'améliorer le fonctionnement du marché unique, et en surmontant les obstacles techniques tels que les normes incompatibles pour le trafic ferroviaire. L'UE soutient la recherche et l'innovation ainsi que le déploiement efficace de nouvelles technologies

de transport vertes, par exemple au moyen de nouvelles règles favorisant les technologies propres pour les véhicules. L'UE oriente également la transition vers une conduite connectée et automatisée.

Le marché unique des transports est essentiel pour l'ensemble de l'économie de l'UE. En établissant un marché unique pour l'aviation et en poursuivant l'initiative du Ciel unique européen, le transport aérien est toujours plus facile et moins coûteux. Les compagnies ferroviaires agréées peuvent désormais offrir leurs services partout dans l'UE, ce qui améliore la

concurrence et la connectivité. De même, l'ouverture du marché maritime a permis aux compagnies maritimes d'opérer dans un plus grand nombre de pays. Grâce au marché unique, les camions peuvent fournir des services dans des pays autres que leur pays d'immatriculation, ce qui réduit le nombre de trajets aller-retour à vide.

La sûreté et la sécurité sont primordiales. Le nombre de décès sur les routes européennes a diminué de moitié entre 1992 et 2010. Bien que des progrès aient été réalisés, 25 300 personnes ont encore perdu la vie dans des accidents de la route en 2017.

C'est pourquoi l'UE s'emploie activement à améliorer la sécurité routière. Les compagnies aériennes dangereuses sont interdites de vol en Europe, et l'UE a introduit des règles plus strictes en matière de sécurité maritime. En outre, la politique des transports de l'UE prévoit d'autres moyens pour aider et protéger les personnes lorsqu'elles voyagent. Les [passagers des transports aériens, ferroviaires, maritimes ou par autobus qui voyagent dans l'UE](#) ont des droits en cas de retard ou d'annulation.



Pour plus d'informations: [https://ec.europa.eu/info/topics/transport\\_fr](https://ec.europa.eu/info/topics/transport_fr)

# Comment prendre contact avec l'UE?

## EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

## EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
  - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
  - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local ([https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

## REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: [https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries\\_fr](https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr)

## BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

## DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr)



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

## Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-94899-2	doi:10.2775/164	NA-03-18-313-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94159-7	doi:10.2775/4596	NA-03-18-313-FR-N